

Majorité et minorité marquent leur territoire

ELUS Hier, le conseil municipal a désigné ses représentants dans les diverses instances

ARTHUR Paecht a retrouvé, hier, le chemin de l'assemblée communale. Mais, pour la première fois de sa longue carrière, en s'installant sur les bancs de la minorité municipale. Le maire Marc Vuillemot avait en effet convoqué les élus pour une réunion du conseil primordial puisqu'elle a permis à chacun des deux camps, majorité et minorité, de désigner ses représentants dans les diverses instances. Aucun incident majeur n'a émaillé le déroulement de la longue réunion. La majorité assurant le minimum légal ou assumant « ce qui se fait traditionnellement ». La minorité relevant « l'absence d'ouverture ».

Polémique autour des indemnités

Pourtant, c'est bel et bien sur un début de polémique que se sont ouverts les débats à l'heure de voter le

montant des indemnités des élus. En effet, à la fin de la mandature précédente, la ville a été classée « station balnéaire » et donc devrait recevoir, de la part de l'Etat une dotation supérieure à ce qu'elle recevait. À ce titre, les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers pouvaient légalement augmenter. « Nous étions à 487 000 euros dépensés, l'an passé et vous vous préparez à en dépenser 760 000 euros » a relevé d'emblée Arthur Paecht. « Même si, en effet, légalement nous avons le droit de le faire, nous vous proposons, compte tenu du mauvais état des comptes municipaux, de conserver le même montant que sous la précédente mandature ».

Et pour être précis, seule celle du maire a été légèrement revalorisée : pour des raisons personnelles, Arthur Paecht avait décidé de

s'octroyer une indemnité très en dessous du barème habituel. D'accord sur les chiffres, c'est ensuite sur les lettres que majorité et minorité se sont opposées. « Je ne suis pas sûr que la dénomination des délégations résisterait à un examen judiciaire un peu précis. Je vous mets en garde contre ce qui me paraît être une illégalité et donc mon groupe s'abstiendra de le voter » a relevé Arthur Paecht. Mais le maire a confirmé qu'il « avait bien pris garde de respecter les champs qui seront eux-mêmes précisés dans les arrêtés ». Chacun est donc resté sur ses positions et les indemnités mensuelles brutes ont été fixées à 5 000 € pour le maire, 1 700 € pour un adjoint, 1 200 € pour un adjoint de quartier et 224 € pour un conseiller municipal délégué, de la majorité... ou de la minorité.

PH. C.



La question des indemnités des élus a soulevé une polémique mais, finalement, la délégalisation a été adoptée. (Photos Laurent Martinat)

Arthur Paecht siégera à TPM

Combatif, pugnace mais « constructif »...

Arthur Paecht a endossé avec aisance son nouveau costume. Celui de leader de l'opposition municipale. Par sa seule présence sur les bancs de la minorité l'ancien maire montre qu'il « assume » le verdict des urnes mais aussi et surtout son bilan.

L'ancien vice-président de l'assemblée nationale ne compte pas ouvrir les hostilités : « je ne suis pas un revanchard » affirme-t-il. Mais il compte bien user de tous ses droits et jouer son rôle dans toute sa dimension.

Arthur Paecht s'est battu durant la séance pour obtenir le plus de sièges possible dans toutes les instances. L'ancien vice-président de l'agglomération



Arthur Paecht a pris son nouveau rôle très à cœur.

s'est même vu offrir sur un plateau, par Marc Vuillemot, un siège... à Toulon Provence Méditerranée ! Comme il s'y était engagé durant la campagne, l' élu socialiste a tenu sa promesse en accordant 1 de ses 19 sièges de délégués à la minorité. Arthur

Paecht n'a pas manqué l'occasion et siégera dès samedi 5 avril. Enfin, pour des raisons personnelles, il ne sera sans doute pas présent lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Mais il devrait regagner son siège à l'heure du vote du budget.

Les représentants de la municipalité

Voici la liste des 19 délégués titulaires seynois à TPM : Marc Vuillemot, Raphaëlle Leguen, Philippe Mignoni, Florence Cyrulnik, Claude Astore, Rachid Maziane, Patrick Valle, Annie Martin, Martial Leroy, Christine Jambou, Bernard Trouchet, Marie Viazzi, Christian Barlo, Malika Riemer, Angélique Mazoyer, Michel Tournan, Guy Santangelo, Yves Gavory et Arthur Paecht.

La liste des 10 délégués suppléants seynois au conseil communautaire de TPM : Michel Reynier, Danièle Perez-Lopez, Nathalie Mille, Christian Bianchi, Alain Lopez, Any Baudin, Guillaume Bonnamour, Graziella Gaujac, Annick Le Gal et Françoise Pouchkoulouat.

Siégeront à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de TPM : Joseph Pentagrossa et Philippe Mignoni (suppléant).

Siégeront à la commission municipale des finances : Marc Vuillemot, Joseph Pentagrossa, Philippe Mignoni, Raphaëlle Leguen, Any Baudin et Christian Battle.

Siégeront à la commission municipale d'appel d'offres : Patrick Valle, Martial Leroy, Florence Cyrulnik, Philippe Mignoni et Alain Ajello. Suppléants : Rachid Maziane, Any Baudin, Jocelyne Léon, Toussaint Codaccioni et Alain Chapparo.

Siégeront à la commission de délégation de service public : Marc Vuillemot, Claude Astore, Jocelyne

Léon, Rachid Maziane, Annie Ghibaudo et Sabine Baroux. Suppléants : Toussaint Codaccioni, Alain Lopez, Any Baudin, Patrick Valle et Denise Peuchot.

Membre du conseil municipal appelé à siéger à la commission d'appel d'offres de la Sagem agissant dans le cadre de la convention publique d'aménagement : Florence Cyrulnik.

Les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale : Christine Sampere, Isabelle Renier, Michel Reynier, Danièle Perez-Lopez, Christiane Jambou, Bernard Trouchet, Denise Peuchot et Marcel Barbero.

Société d'économie mixte du bassin de génie océanique BGO First - désignation du représentant de la commune : Raph. Leguen.